

## Réunion, du jeudi 5 mars 2015

La réunion débute à 18h. Madame **TRIAIY** préside la séance.

Remerciement aux représentants de la Mairie Madame **BRUNETEAUX**, Messieurs **FRIZZI**, **GUITON**, et **ONZON** pour leur présence et les informations qu'ils nous apportent.

### 1- Le BHNS au cœur de la BOCCA

Monsieur **CHAUMIER** président de l'Union boccassienne des artisans, commerçants et industriels (Ubaci) a répondu à notre invitation et est présent pour discuter de ce problème.

Sur le projet initial de mise en sens unique de l'avenue Francis TONNER, une nouvelle réflexion avec concertation porte prioritairement sur la réhabilitation complète du centre ville de la Bocca et des places de stationnement.

Le sentiment des commerçants est qu'ils sont favorables au projet si l'avenue Francis TONNER n'est pas mise en sens unique et si on augmente le nombre de places de stationnement en surface.

Pour la Mairie, la réhabilitation complète du centre de la Bocca portera aussi sur la place Paul ROUBAUD sans le parking souterrain payant. Une fois ce réaménagement effectué le bus BHNS en site propre pourra y être intégré. Une solution possible pour la circulation de ce bus, une boucle avec une voie sur l'avenue Tonner dans le sens Cannes-Mandelieu et l'autre par la Roubine et Marco del Ponte dans le sens inverse.

Le stationnement sera maintenu et augmenté par la création de plusieurs petits parkings proches d'une capacité globale d'au moins 500 places.

Ce nouveau projet est à l'étude. Cela se fera avec une nécessaire concertation des commerçants et des associations.

Une nouvelle enquête publique pourrait si nécessaire être faite en 2016.

On espère toujours pouvoir acquérir 12 hectares à la SNCF pour que ce réaménagement soit complet en ouvrant la Bocca sur la mer par l'avenue Pierre SEMARD.

Dans ce but un comité de suivi travaille avec tous les élus de toutes tendances du bassin cannois et la SNCF pour faire aboutir ce projet.

<http://www.nicematin.com/cannes/municipales-a-cannes-lisnard-veut-protéger-et-developper-la-bocca.1653481.html>

### 2- Notre bord de mer

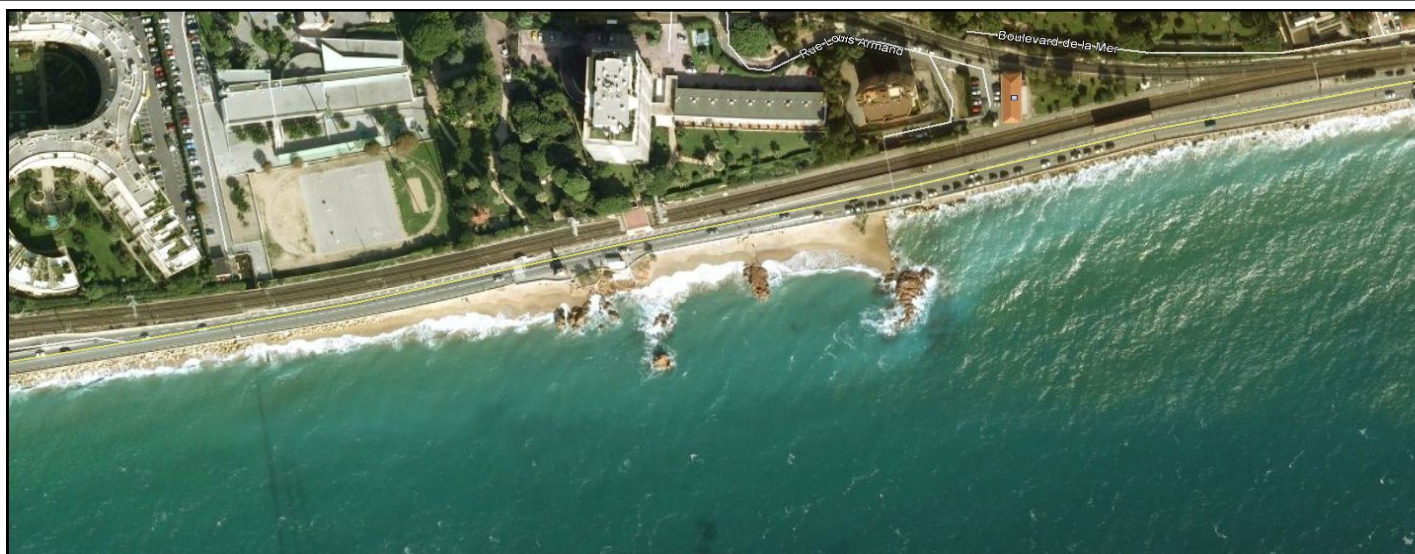
C'est pour nous un problème primordial. Notre bord de mer, sa route et ses plages dans l'état actuel, ne peut satisfaire à la demande d'activités balnéaires des boccassiens.

Madame **BRUNETEAUX** nous remet la brochure sur l'étude de définition en vue de l'exécution d'un ouvrage de protection sur le littoral cannois concernant les plages de la Bocca et les plages du Midi. Nous l'en remercions. Cette étude ne préconise pas la construction d'épi.

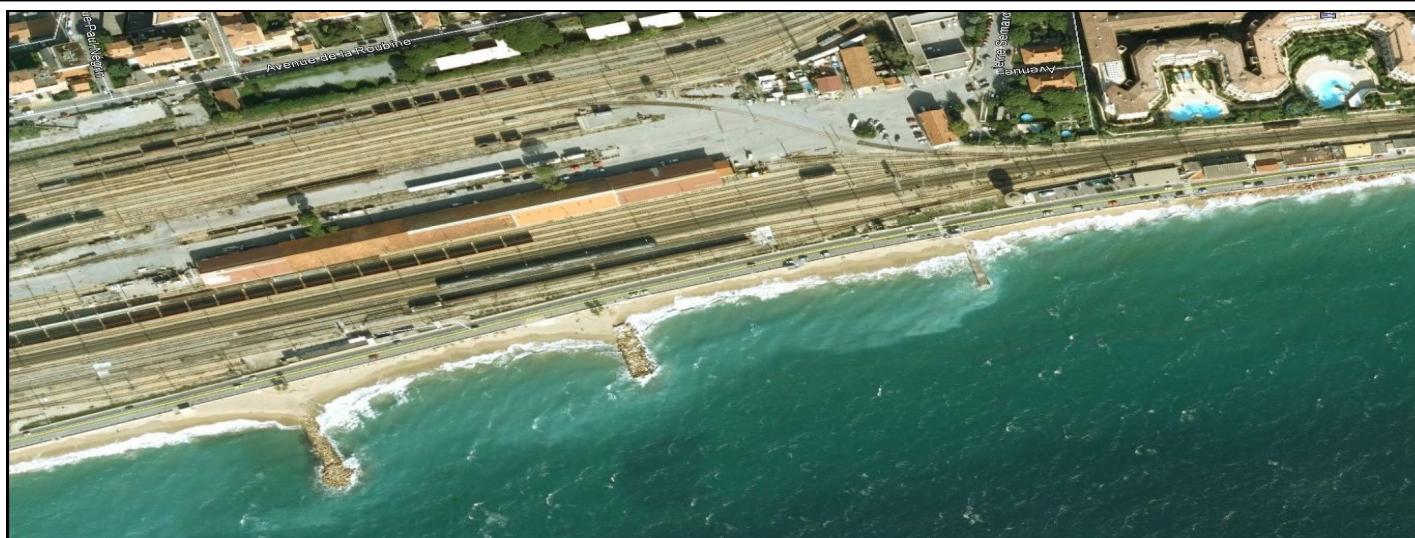
Une étude complémentaire sera faite pour d'autres plages de la Bocca afin de retenir les solutions les plus efficaces.

## Nos plages

Toutefois **sur le terrain**, nous pouvons plus simplement observer que du sable est fixé et qu'une plage apparait chaque fois que des épis existent et sont séparés par une distance appropriée.



La plage du Rocher existe grâce aux trois épis constitués par les rochers et les murs qui les relient au mur de la route. La distance entre ces épis est d'environ 50 mètres. On peut observer qu'à l'Est de ces épis aucun sable n'est fixé. Dans cette zone, pas d'épi pas de plage.



A quelque centaines de mètres à l'Ouest de la plage du Rocher on peut aussi observer que des épis à environ 150 mètres les uns des autres fixent le sable et créent des plages moins larges que celle du Rocher. Si la distance entre les épis augmente la largeur de la plage diminue. Dans cette zone aussi la plage disparaît à l'Est quand il n'y a plus aucun épi.

**Les nouvelles études pourraient elles intégrer cette réalité ?**

## **La protection de la route du bord de mer**

Des affaissements importants apparaissent à chaque tempête. Des travaux de qualité continueront à être effectués par la commune pour consolider cette route maintenant communale et qui n'a pas été entretenue par l'état pendant des décennies. Ces travaux nécessitent des financements importants. Ils sont prioritaires et seront faits avant les aménagements de boccacabana.

## **Les exutoires**

**Nous regrettons de ne jamais avoir pu avoir des informations techniques complètes et précises pour les travaux à l'exutoire du canal de Roquebillière.**

Les travaux prévus d'une durée de quinze jours doivent se faire dès que la météo le permettra. Notre conviction est que la pose de clapets ne résoudra pas le problème du libre écoulement des eaux lors des pluies torrentielles sur nos collines avec fortes tempêtes en mer. Le drainage du canal et de son réseau ne pourra pas se faire naturellement lors des fortes pluies. L'effet de chasse ne pourra pas se manifester, il y aura accumulation des limons et des déchets dans le canal et dans son proche réseau des eaux pluviales. Par la suite l'eau y stagnera et les moustiques y proliféreront. On demandera néanmoins toujours aux riverains d'enlever à leur frais les limons déposés dans le canal.

## **Le ponton de la darse**

En 2009 était fait un appel d'offre pour la démolition de ce ponton. Aujourd'hui il est prévu sa réhabilitation si cela est possible à un coût raisonnable. On peut envisager dans le contexte boccacabana un quai pour la promenade, pour la pratique de la pêche, un kiosque de dégustation des produits de la mer.

## **Les constructions sur la plage**

Elles doivent être démontables, mais en fonction du classement de la zone touristique elles peuvent rester actives jusqu'à 12 mois par an, donc ne jamais être démontées. C'est le cas pour la ville de Cannes. Ces constructions doivent respecter des normes pour la taille, les hauteurs de planchers et de plafonds, l'occultation et la transparence des façades.

Les plages privées conformément à la loi ne doivent pas occuper plus de **20** pour cent en linéaire et en surface des plages naturelles et **50** pour cent des plages artificielles.

## **Les chiens sur les plages**

Ils sont interdits sur les plages. On a pourtant constaté que certaines personnes y viennent avec leurs chiens.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est close à **19 h 30**

Prochaine réunion le premier jeudi du mois le **2 avril 2015**.

La présidente Madame TRIAY

*Claude Triay*